

COMpte RENDU SUD CPPNI CLCC 27 Mars 2024

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT, UNSA, CFE-CGC

OP : UNICANCER

Prise de parole en début de séance de la CGT exprimant qu'au travers des avenants proposés par Unicaner sur la proposition de la modification de CCN sur les critères classant. Ces critères augmentent l'individualisation, la discrimination entre les salariés. Constat est fait également du non-respect du paritarisme car les demandes faites par la CGT n'apparaissent pas à l'ODJ de la CPPNI.

Pour FO même constat sur le fait que leurs demandes ne sont pas abordées non plus.

La CFDT annonce qu'elle ne signera pas les avenants, car elle demande que tous les salariés aient les mêmes critères classant et qu'elle faut mettre en parallèle les classifications et la nouvelle grille salariale.

A suivi une présentation des différents travaux de groupe de travail sur les classifications.

Unicancer a pris en compte le courrier commun de la CFDT, CGT et Sud sur une potentiel discrimination. En réponse Unicancer propose de coter plus fortement le diplôme, et présente le système de modération pour classer les métiers.

Avec cette nouvelle classification, certains métiers sont déclassés (assistant médical, principal..)

Proposition de modifier la classification de ceux-ci en les classant plus favorablement dans la classification. Pour exemple un assistant médical est au palier 2 de son diplôme (niveau BAC) on le passerait au palier 3 (BAC +2)..... Quelle cohérence des critères si au final on ne les respecte pas ...

La CGT précise qu'il faut aujourd'hui un BAC+2 pour être préparateur en pharmacie et que cela n'est pas pris en compte dans la nouvelle classification. Pas de réponse d'Unicancer....

Puis chantage d'Unicancer qui nous précise que si les OS ne signent pas l'accord de méthode sur les revalorisations salariales de certains professionnels ce sera donc tous les personnels qui seront sans revalorisation. No comment....

Paris le 08 avril 2024

